

» a eu une baisse de ressources depuis qu'elle est en retraite à sa retraite 831€ + 25€ retraite. – 240- 413 = 203€ barème 441€ pour bénéficier d'un bon alimentaire mensuel de 70 €

Objet : demandes d'aides sociales (4)

Pour les factures d'électricité/gaz (1) :

-171,15 € (soit 64,05 € pour l'électricité et 107,10 € pour le gaz) pour

Pour ce secours un mandat sera établi au nom d'**ENGIE** – 1 Place Samuel Champlain 92400 COURBEVOIE pour virement sur le compte n° 20041-00001- ouvert à la Banque Postale.

Pour les factures d'eau (2) :

-60 € pour M.....

-50 € pour M.....

Ces aides sont délivrées en chèques eaux directement à CALLEO.

Pour la cantine (1) :

-25 € pour M.....

Cette aide sera versée directement sur la régie d'avance et de recette 478 intitulé « cantine-garderie ».

Pour des frais d'obsèques : 300 € pour le décès de M.....
aux pompes funèbres Sauvage.

», versés directement



à Angres,
Le 30 Juin 2026,

La Présidente du CCAS,
Annick SAINT-MACHIN